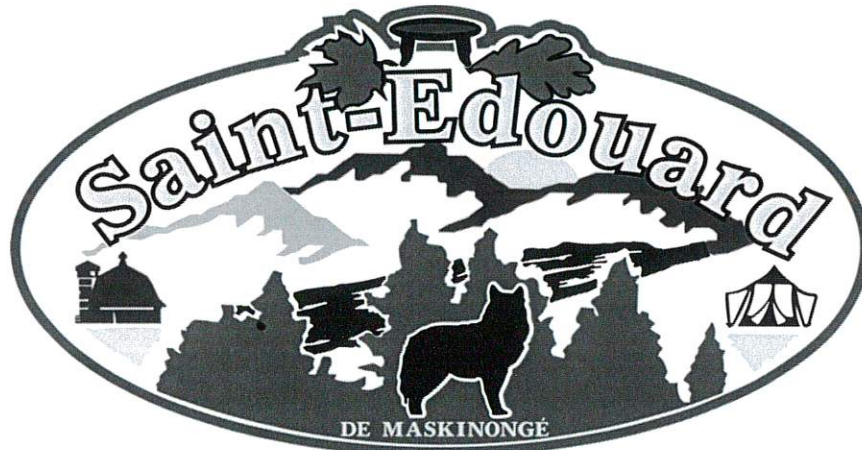


# Le bavard

**Avril 2026**



**au cœur de la nature**

**Municipalité  
Saint-Édouard-de-Maskinongé  
3851, rue Notre-Dame  
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0**

**Téléphone : (819) 268-2833**

**Télécopie : (819) 268-2883**

**Courriel : [municipalitestedouard@sogetel.net](mailto:municipalitestedouard@sogetel.net)**

**Site web : [st-edouard-de-maskinonge.ca](http://st-edouard-de-maskinonge.ca)**

**Facebook : Municipalité St-Édouard de Maskinongé**

**Heures d'ouverture :  
Lundi au jeudi  
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**



**Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé**  
3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0  
Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883  
Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 3 mars 2026, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé a adopté le projet de Règlement # 2026-280, Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
2. **OBJET** : Le présent projet de règlement est intitulé : « *Règlement numéro 2026-280, Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* ».
3. Une assemblée publique sur ledit Projet de règlement aura lieu le :

**5 mai 2026 à 19h15**

à la salle du Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé située au  
**3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé**

Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le Projet de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur le Projet de règlement, lequel ne comprend **aucune disposition susceptible d'approbation référendaire**.

4. En résumé, le Projet de règlement prévoit :

**QUE** l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'une municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

**QUE** pour donner suite aux modifications législatives apportées en 2021 à la *Loi sur le patrimoine culturel* obligent les municipalités à encadrer l'entretien des immeubles patrimoniaux ;

**QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé souhaite se doter d'outils réglementaires afin de prévenir la vétusté, le délabrement et l'abandon de bâtiments sur son territoire ;

**QUE** la municipalité souhaite éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus en prescrivant des normes d'occupation et d'entretien ;

**QUE** la municipalité souhaite pouvoir contraindre les propriétaires à entretenir leurs bâtiments.

5. Le Projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, **au 3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00 du lundi au jeudi.**

**DONNÉ À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ, CE 13 AVRIL 2026.**

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale & greffière-trésorière

## MOT DE LA MAIRESSE

### MÉDAILLE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE



Le Conseil municipal et moi-même tenons à exprimer notre grande fierté et à féliciter chaleureusement *M. Bernard Clément*, président de la FADOQ de Saint-Édouard-de-Maskinongé et membre du Conseil d'administration de la FADOQ régionale. M. Clément, le samedi 28 mars 2026, a reçu la Médaille de la Lieutenant-Gouverneure (Mme Manon Joannette) pour la catégorie Aînés.

M. Clément, depuis quelques années, est une inspiration pour les personnes du troisième (3<sup>e</sup>) âge de notre municipalité et de notre région. Il s'implique dans diverses activités municipales

tout en faisant la promotion du Respect pour les personnes âgées. Il ne compte pas son temps et ses efforts pour donner du bonheur à notre communauté. Encore bravo et merci pour tout le bon travail!

### FÉLICITATIONS AU CENTRE RÉCRÉATIF MAXBIKE

Le 20 mars dernier, avait lieu la 38<sup>e</sup> Soirée des sommets Desjardins. Plusieurs entreprises étaient à l'honneur dont le Centre récréatif MAXBIKE de Saint-Édouard-de-Maskinongé (*propriétaires de M. François Branconnier et Mme Mélanie Borduas*). Le Centre récréatif MAXBIKE fut un des 3 nominés parmi plusieurs entreprises dans la catégorie « **Entreprise touristique et culturelle** ». Félicitations pour votre enthousiasme et tout le chemin parcouru, vous êtes des gagnants. Continuez votre bon travail pour faire connaître notre beau coin de pays.

### BAC BRUN – COMPOST

Le printemps est de nouveau à nos portes. Nous devons nous occuper de notre propriété. Petit rappel pour vous citoyens. Vous détenez un bac brun pour les matières compostables, il faut l'utiliser le plus possible. En faisant le ménage sur votre terrain, vous trouverez des résidus de jardin : feuilles, gazon, fleurs de terre, paille, foins, petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm). Tous ces résidus vont dans votre bac brun.



#### Autres matières aussi acceptées :

- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h), etc.

➤ *Pensez environnement n'oubliez pas votre bac brun pour garder notre planète en santé!*

*Johanne Champagne, mairesse*

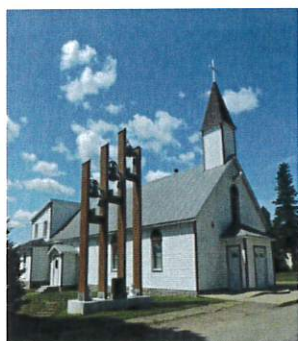


Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la mairesse ainsi qu'à toute son équipe. Leur soutien et leur confiance pour la mise en candidature sont très appréciés. Recevoir une médaille de la lieutenant-gouverneure est un honneur immense. Cette reconnaissance témoigne de mon engagement et de ma contribution. Je suis sincèrement reconnaissant de cette opportunité. Un gros merci à ma conjointe Linda et toute mon équipe ainsi que les bénévoles pour leur soutien, une médaille ne se gagne pas seul.



- **Le 25 avril, soirée de danse avec Denis Paquin à 19h30 au coût de 10\$ par personne.**
- **Les élections Fadoq le 8 mai. Il y aura un dîner à midi : pâté mexicain (15\$ par personne).  
Les élections à 13h et Jeux après les élections. Réservez avant le 2 mai.**
- **Pour le 7 juin Spectacle Daraïche et Fille au casino de Montréal il reste 8 places. Ça comprend l'autocar et le spectacle le coût est 105\$ du billet.**
- **Fadoq organise une sortie le 26 juillet en autocar pour une pièce de théâtre (La pièce qui tourne mal). Le coût est 150\$ par personne. Cela comprend l'autocar, la pièce de théâtre à la salle Albert Rousseau à Québec et le souper aux Trois Brasseurs. Réservation avant le 15 mai.**
- **Pour la fête des mères et pères le 23 mai souper et spectacle avec Daniel Dan. Menu à venir Billet 30\$**

*Information et Réservation : Bernard Clément au 450 753-0989*



Bonjour, paroissiennes et paroissiens !  
De la communauté chrétienne de Saint-Édouard-de-Maskinongé.  
Paroisse St-Frère-André.

- 🕯 Samedi, 18 avril Liturgie de la parole
- 🕯 Samedi, 25 avril Abbé Benoît Matiri
- 🕯 Samedi, 2 mai Abbé Julio Duran
- 🕯 Samedi, 9 mai Abbé Benoît Matiri
- 🕯 Samedi, 16 mai liturgie de la parole
- 🕯 Samedi, 23 mai Abbé Fortuné Kamate
- 🕯 Samedi, 30 mai Abbé François Doucet

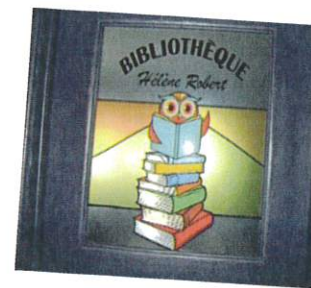
*Vous êtes cordialement toutes et tous invités(es)!*

- ♥ Comme tous les ans nous vous demandons de participer au maintien de notre église par une contribution (dîme) volontaire, notre objectif cette année est de 5000,00\$. La somme amassée est de 2155.00\$ soit 43%.  
Merci pour votre contribution!

*Guy Lapointe, Agent de communication*

## MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Le changement de livres semi-annuel a eu lieu mardi 7 avril dernier.  
De nouveaux livres vous attendent sur les rayons de la bibliothèque.



Venez nous rencontrer dans notre nouveau et très beau décor.

Prendre un café ou tisane en bonne compagnie.

Le service de la bibliothèque, **c'est GRATUIT!**

Revue, romans, documentaires, littérature jeunesse, BD  
et plus de 100 merveilleux livres pour enfants captiveront vos jeunes.

Bienvenue à tous!

*Hélène Robert, responsable*

## MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

La municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé fera la distribution gratuite à la population de plants d'arbres. Cette activité aura lieu le **samedi 9 mai, de 9h00 à 11h00** au garage municipal et/ou caserne située au 3621, rue Notre-Dame.



Nous vous invitons à planter un arbre, un geste simple qui rappelle que l'arbre et la forêt sont au cœur de notre vie sociale, récréative et économique et que leur place est appelée à croître.

**Où planter? : Ces arbres vont grandir** : certains peuvent atteindre 20 mètres de hauteur et de largeur de houppier! L'arbre que vous planterez doit donc être installé dans **un endroit où il ne gênera pas dans le futur**. Attention aux maisons, aux fils électriques, aux installations souterraines, aux arbres déjà installés.

**Quand planter? :** Vous devez planter au printemps avant la feuillaison pour les feuillus ou avant l'apparition des nouvelles pousses pour les conifères. Vous pouvez aussi transplanter en automne, mais pour les feuillus, il faudra attendre après la chute des feuilles pour mettre le plant en terre. Il est préférable de planter pendant ces deux saisons, car les arbres sont alors en dormance et leur adaptation dans leur nouvel environnement se fera plus facilement.

- ✚ Les plants sont fournis gratuitement par le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec l'association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

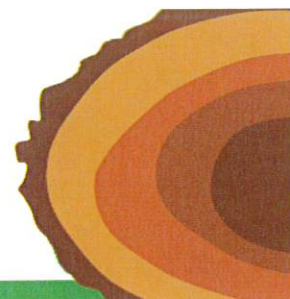
Pour plus d'info, consultez le lien suivant :

<https://afvsm.qc.ca/fiches-descriptives-des-arbres-du-quebec/>.

→ Fiche Conseil sur place

BIENVENUE À TOUS LES CITOYENS!

**MAI** mois  
de l'arbre  
et des forêts



# CONSEILS POUR LES ÂÎNÉS

## LA SÉCURITÉ INCENDIE, ÇA N'A PAS D'ÂGE !



### AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai chaque mois.
- Favorisez l'installation d'un avertisseur de fumée à lumière stroboscopique ou combiné (son et lumière) si vous êtes atteint de surdité ou de problèmes d'audition.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans à partir de la date de fabrication.



### ARTICLES DE FUMEUR

- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance dans un cendrier.
- Ne fumez jamais lorsque vous êtes au lit ou en position couchée. Le danger de vous endormir avec une cigarette allumée est élevé, surtout quand vous êtes fatigué ou lorsque vous prenez des médicaments qui vous rendent somnolent.
- Ne laissez jamais personne fumer à proximité d'un réservoir d'oxygène, qu'il soit utilisé ou entreposé (s'applique également à la cigarette électronique).



### PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisinière allumée.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poignées des casseroles vers l'arrière de la cuisinière pour éviter des accrochages accidentels et des brûlures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour protéger les mains et les bras des brûlures.
- Ne déplacez jamais un poêlon ou une casserole en flamme.
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.



### PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d'évacuation pour votre résidence.
- Ayez un téléphone près de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'accès.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et clés près de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient dégagés.



# Camp de jour – Été 2026

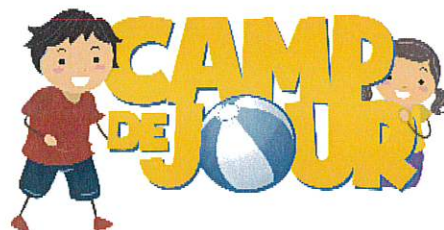
**Il reste quelques places!**

« *POUR UN ÉTÉ INOUBLIABLE* »

Le Camp de jour de Saint-Édouard-de-Maskinonge est de retour pour une 5<sup>e</sup> année et la **période d'inscription est maintenant commencée.**

## Coûts du Camp de jour par enfant :

Résidents		Non-résidents	
par enfant	300 \$	par enfant	355 \$



## Coûts pour le service de garde par enfant :

Résidents		Non-résidents	
par enfant	155 \$	par enfant	200 \$

- \* Un service de garde est mis en place pour la durée du Camp de jour, mais le nombre d'enfants inscrits pourrait être limité.

## Heures d'ouverture :

Camp de jour : de 9h00 à 16h00 (du lundi au vendredi)  
Service de garde : de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 (du lundi au vendredi)

## Durée du Camp de jour :

- ✚ Le Camp de jour sera du **jeudi 25 juin au vendredi 21 août 2026**, soit pour une période de 8 semaines et 2 jours.

## Paiement et Inscription :

- Le paiement sera effectué par chèque (possibilité de 2 versements), un virement bancaire via courriel ou en argent.

## ✚ Date maximum pour l'inscription : 27 avril 2026

- ★ Les places étant limitées, les résidents de Saint-Édouard-de-Maskinonge seront priorisés.
- ★ Les autres inscriptions seront sur une liste d'attente et seront contactées en ordre d'inscriptions selon le nombre de places restantes.

- ✚ **FORMULAIRE D'INSCRIPTION :** Via le **Site Web** : [www.st-edouard-de-maskinonge.ca](http://www.st-edouard-de-maskinonge.ca)  
« Onglet Municipalité dans Communiqués » ou une demande à la municipalité au 819-268-2833 ou par courriel : [municipalitededouard@sogetel.net](mailto:municipalitededouard@sogetel.net)

## Ce que votre enfant doit apporter tous les jours :

- Repas chaud ou froid et deux collations
- Bouteille d'eau
- Serviette
- Maillot de bain
- Crème solaire
- Casquette ou chapeau
- Espadrilles



Merci!

## CALENDRIER ANNUEL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Réf. : articles 148 et 148.0.1 du Code municipal

Mardi 13 janvier	Mardi 7 juillet
Mardi 3 février	Mardi 4 août
Mardi 3 mars	Mardi 1 septembre
Mardi 7 avril	Mercredi 6 octobre
<b>Mardi 5 mai</b>	Mardi 3 novembre
Mardi 2 juin	Mardi 1 décembre

✚ **Toutes les assemblées ont lieu à compter de 19h30.**



Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Conseil Municipal pour 2025-2029

Mairesse : Mme Johanne Champagne 819-268-2833 Poste : 2525

Siège # 1 M. Michel Lambert	819-268-9232	Loisirs, Culture & Environnement
Siège # 2 M. Gaétan Petit	819-268-6663	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 3 M. Stéphan Tellier (Maire suppléant)	450-898-7673	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 4 M. Stéphane Boivin	819-609-8786	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 5 Mme Isabelle Jeffrey	450-820-2115	Loisirs, Culture & Environnement
Siège # 6 M. René Paquin	819-691-5251	Loisirs, Culture & Environnement

### MESSAGE IMPORTANT :

À toutes personnes ou tous organismes qui désirent faire publier un article dans « **LE BAVARD** ». Vous devrez, faire parvenir celui-ci **avant le 10 du mois**. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration! Adresse courriel : [municipalitestedouard@sogetel.net](mailto:municipalitestedouard@sogetel.net)

## AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Prenez note qu'il y aura un

**Rinçage du réseau d'aqueduc**

**Jeudi 7 mai 2026.**

**Il se peut que l'eau soit brouillée couleur rouille durant les opérations, mais elle sera potable.**

**Merci de votre bonne collaboration!**

